

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE**

SICAD

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre du tourisme en date du
(JORT n°du.....)

Organisme : office du thermalisme

Domaine de la prestation : les prestations soumises au régime des cahiers des charges

Objet de la prestation : fixation des normes et conditions d'agrément, d'organisation et
d'exploitation d'un établissement thermal

Conditions d'obtention

- Conformité aux normes et aux conditions du cahier des charges

Pièces à fournir

- Cahier des charges signé

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Signature et dépôt du cahier des charges- Visite et constat du lieu avant l'ouverture- Levée des réserves éventuelles	<ul style="list-style-type: none">- Direction des études et de développement et le concerné- Direction de l'exploitation	<ul style="list-style-type: none">- Trois mois renouvelables en cas de levée des réserves et sans délai s'il n'y a pas des réserves

Lieu de dépôt du dossier

Le service : office du thermalisme
L'Adresse : 10 rue de Médine- 1002 - Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Le service : office du thermalisme
L'Adresse : 10 rue de Médine- 1002 - Tunis

Délai d'obtention de la prestation

- Trois mois renouvelables en cas de levée des réserves et sans délai s'il n'y a pas des réserves

Références législatives et /ou réglementaires

- Arrêté du ministre du tourisme et de l'artisanat du 24 août 1999 portant approbation du cahier des charges fixant les normes et les conditions d'agrément, d'organisation et d'exploitation d'un établissement thermal